



Code épreuve : 270

Nombre de pages : 16⁹

Session : 2020

Épreuve de : Eco, Socio et Histoire, ESCP Europe / Roma

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Le 19 décembre 2019, la haute autorité de la concurrence européenne a condamné 4 entreprises de tickets restaurants à une amende de 400 millions d'euros. Ces 4 entreprises, plus communément nommées "cartel des tickets restaurants", avec en tête de file Sodexo, Ticket Restaurant, ... se sont liées par le biais l'émergence d'une firme dominante qui possédait une technologie innovante, un partenariat virtuel pour les tickets restaurants. Cela nous permet vite de constater l'effet négatif d'une concentration individuelle et les conséquences tenues d'un réseau de pratiques similaires.

La concentration industrielle englobe la concentration horizontale c'est à dire qu'une entreprise rachète ses concurrents directs, la concentration verticale, une entreprise rachète ses fournisseurs et enfin la concentration conglobale, une entreprise rachète une autre dans un autre secteur d'activité, c'est ce qu'a fait Bouygues Télécom en 1987 en rachetant TF1. Bouygues était un opérateur mobile et TF1 une chaîne de télévision. Cependant la concentration industrielle peut également être externe, c'est à dire que des firmes se rassemblent au même échelon pour payer moins cher le transport de marchandises, la construction de HUB. L'exemple paradigmatique de ce phénomène est la Silicon valley, toutes les firmes étaient au même échelon et nous avons assisté à une vague d'innovations. C'est le point positif de la concentration industrielle puisque d'autre côté elle se caractérise par la constitution d'oligopoles voire de duopoles et même de monopoles. Or ces pratiques sont à craindre car les prix sont plus chers, l'entreprise ne produit plus à son coût marginal. De fait depuis 1890 et le Sherman Act puis le Clayton Act en 1914, ces

pratiques sont prohibées. Cela a permis de scinder la Tobacco Company au début du XX^e siècle par exemple. Nous assistons aujourd'hui à un retour de ce phénomène, le projet de fusion de PSA et de Fiat-Chrysler est une nouvelle fois un projet de concentration qui a priori serait positif puisqu'il permettrait de faire émerger un champion européen, de faire des économies d'échelle, d'accéder à un plus grand marché. Mais une des motivations sous-jacentes de ce projet est pour Fiat-Chrysler de faire des économies de recherche et développement car PSA est très avancée sur la voiture électrique contrairement à Fiat très loin derrière. On comprend mieux ce que nous disait E. COMBE dans son article pour l'Opinion à propos de la chute de recherche et développement dans un projet de fusion ou d'acquisition et en conséquence. Mais loin de décrier sans cesse la concentration industrielle n'est pas toujours nuisible, beaucoup ont eu peur lorsque Quilès a racheté le français Bessières dans que finalement beaucoup d'emplois ont été réaffectés en France. De la même manière, le rejet de fusion entre Alstom et Siemens a convaincu beaucoup d'économistes puisque cette concentration industrielle aurait pu faire émerger un champion international capable de rivaliser avec la Chine et les États-Unis.

Finalement, alors que le Clayton Act a mis un point d'interrogation à la concentration du siècle précédent, des firmes telles que Alphabet ou Facebook fournissent à une domination semblable à celle de la Standard Oil de Rockefeller. On peut légitimement se demander si nous ne sommes pas entrain d'assister à un retour de la concentration industrielle, et de ce fait s'intéresser sur les conséquences parfois dévastatrices d'une telle concentration.

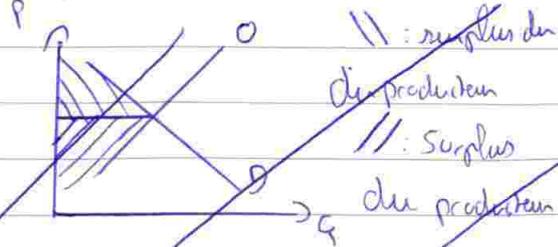
La concentration industrielle s'oppose à la concurrence donc son retour est nuisible aux agents économiques (I) cependant on se détache des critères de la concurrence pure et parfaite de F. KNIIGHT il s'avère que la concentration industrielle est porteur d'un projet qui a du sens et qui de fait n'est pas à écarter (II).

Le retour de la concentration industrielle est à craindre puisqu'il est condamnable et s'oppose au principe de concurrence (A) en réduisant l'attractivité potentielle (B). Ce retour est encore plus dommageable dans les économies proches de la frontière technologique (C).

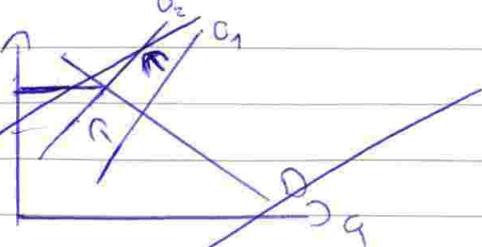
Le retour de la concentration industrielle est fort un danger pour la concurrence, c'est à dire un danger pour le modèle économique qui permet de faire baisser les prix au minimum pour le consommateur. Encore interdit aujourd'hui par le Sherman Act et le Clayton Act aux Etats-Unis, la concentration industrielle sous forme de cartel est sévèrement punie. Pour lutter contre ce phénomène, les E-U puis l'Europe ont mis en place un programme de clémence pour l'entreprise qui dénonce son cartel. Mais il s'avère que ce n'est plus suffisant aujourd'hui. Les amendes ne le sont également plus au vu des milliards de dollars payés par Microsoft ou Apple pour l'achat de leurs concurrents ou de l'imposition de leurs logiciels à leurs concurrents.

J. ROBINSON identifie bien 3 catégories contraires à la concurrence dans Imperfect Competition et le monopole en fait partie. Dans cette situation l'entreprise est "price-maker", c'est à dire que le prix de marché dépend en partie du prix de vente de la firme, plus l'efficacité de la firme influe sur le prix de marché. En effet par le regroupement entre elles, les firmes peuvent soit se mettre d'accord sur un prix de marché, c'est-à-dire en cartel et c'est ce genre d'accords qui étaient pratiqués par les opérateurs SFR, Orange et Bouygues au début des années 2000. Sinon une firme rachète toutes les autres, c'est de la concentration horizontale et à ce moment là c'est elle qui fixe le prix sur le marché, souvent plus haut qu'en concurrence.

Dans cette configuration, on dit que nous assistons à une perte sèche caractérisée par le triangle d'HABERGER. Nous sommes dans une situation qui n'est plus Pareto optimal.



Graphique 1: Concurrence



Graphique 2: Apparition d'une perte sèche, du triangle d'Haberger

Cette pente est forcément à craindre.

Il faut craindre le retour de la concentration industrielle car pour l'exemple du PUBLIC CHOICE (TULLOCK, BUCHANAN) la concentration industrielle nuit forcément à l'efficacité mais plus grave encore elle nuit à la liberté et libre sortie des firmes sur le marché. En vertu de la théorie des marchés contestables de WBAUMOL, ce n'est pas tant le nombre d'acteurs qui est important mais bien la possibilité que les autres entreprises rentrent sur le marché.

Cette pente est donc à craindre, tout comme la concentration industrielle de fait.

Il faut craindre le retour de la concentration industrielle car pour BASTIAT la concurrence doit être en principe promise de l'économie. Elle permet d'éliminer les entreprises qui ne sont pas rentables ni efficaces, elle permet aussi d'éviter le triangle d'HABERGER. De plus elle stimule l'innovation et cela via rien de théorique pour BLOOM dans son article "La Chine: Un atout de créativité pour l'Europe". En ayant des entreprises européennes en concurrence et pas de champion international, le développement fulgurant de la Chine a pu être une source de conclusion supplémentaire pour éliminer les entreprises qui ne sont plus rentables sur le marché au niveau européen et international. C'est en garantissant l'efficacité, c'est à dire en évitant qu'une entreprise n'influe sur le marché, que les entreprises vont se livrer une guerre acharnée pour récupérer le plus de profits possibles. Or la concentration industrielle nuit à ce processus en offrant une place dominante à une certaine entreprise ce qui décourage les autres d'entrer sur le marché. Or pour POSNER c'est bien les firmes les plus innovantes qui sont rapprochées le plus de la frontière technologique, ce sont les firmes qui deviennent cela. Or les grandes firmes résultant de la concentration industrielle ne sont pas celles qui permettent de se rapprocher de la frontière technologique.

La concentration industrielle n'est pas adaptée à nos économies développées actuelles, elles sont donc à craindre. En effet la petite firme est beaucoup plus innovante selon SCHUMACHER (Small is beautiful. People as if mattered). De plus elle répond mieux à la demande et de façon plus rapide par une flexibilité de l'emploi notamment (David BIRCH, The Job Creation Process). Selon une étude de 2007, sans les start-ups et les PME, il y aurait eu une destruction d'emploi sur la période 2000-2005. En grâce

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 109

Session : 2020

Épreuve de : Eco, Socio et Histoire, ESCP Europe / Schema

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

aux start-ups, il y a eu une création d'emplois. On comprend donc l'importance des petites entreprises et de leur flexibilité, à tel point que P. AGHION et A. Poullet (Repasser l'Etat. Pour une sociale-démocratie de l'innovation) encourage à un "jobs act" pour rendre les licenciements et les embauches plus facile. Finalement, la pensée de la concentration industrielle se comprend à partir du modèle HADJON-HOWITT, réexpliqué par P. AGHION dans son cours sur l'histoire de la concurrence au Collège de France. Il nous donne l'équation suivante,

$$A_{T+1} - A_T = U_m (1 - N) A_T + U_m (1/A_T - A_T)$$

On se rapproche de la frontière technologique seulement si c'est possible à gauche qui l'importe on est encadré dépend de U_m , c'est à dire les bonnes institutions dans les pays développés. Cela s'explique à un monde du travail flexible, un tissu industriel axé sur les PME.

La démocratie, beaucoup de choses qui s'opposent à la concentration industrielle. Au contraire les institutions qui concèdent U_m sont plutôt celles des pays en voie de développement, avec de grandes entreprises contrôlées par l'Etat notamment. Mais U_m nous empêche de nous rapprocher de la frontière technologique. Donc il faut rendre la concentration industrielle. Pour lutter contre cette dernière, P. AGHION propose un "Small Business Act" similaire à celui de 1953 aux E-U. J. DEL PA et C. WYROSZ (La fin des privilèges) conseillent même, pour se rapprocher de la frontière technologique de modifier les lois RUFFARIN par exemple qui accorde en certain nombre de privilèges à certaines entreprises en leur ayant permis de s'installer à certains endroits grâce à des exemptions. Ils souhaitent faire jouer la concurrence au maximum, car le danger est la concentration industrielle et surtout son retour au

moment où les pays essayent de rejoindre la frontière technologique.

Ce retour n'est pas à craindre car il permet aux firmes de faire des économies d'échelle (A) et donc de réaliser des investissements qui n'auraient pas été possible au préalable (B). Enfin il est primordial, notamment en Europe de se détacher du principe de concurrence, omniprésent depuis des décennies (C).

Le retour de la concentration industrielle, lorsqu'elle est extérieure n'est pas à craindre car elle permet aux firmes de se rapprocher sur un même espace et de faire des gains de productivité. Par exemple, KOENIG nous montre que lorsqu'une entreprise expatrie, si une entreprise s'implante près de la première entreprise elle aura des facilités à expatrier. On connaît mieux le phénomène de "délocalisations en cascades", car finalement les firmes ne sont que des "firmes suiveuses" (KNICKERBOCKER) qui délocalisent pour faire des mêmes avantages que la firme qui vient de partir, venant en outre du modèle de J. DUNNING, le modèle OLI. CROZET quantifie ce phénomène,

une augmentation de 10% du nombre de firmes sur un territoire augmente la probabilité qu'une firme délocalise à cet endroit de 3%. On comprend donc l'importance des effets de la concentration industrielle.

Les premières de ce phénomène sont décrits par A. M. ARSHALL et repris par P. KRUGMAN dans Geography and Trade, il appelle ça les effets d'agglomération marshallien. Pour lui, une firme fait des économies d'échelles externes de trois manières. Premièrement, l'accès au matériel prime est moins cher puisque d'autres entreprises se partagent les coûts des consommations intermédiaires venant de plus près. De plus, il est plus facile

de transporter les biens finis car ces "clients" (expression de M. PORTER) sont situés près de routes, de ports d'iciopats. Et finalement c'est le partage des connaissances, la possibilité d'avoir des universités, des laboratoires, des laboratoires dans le cluster. Les entreprises venant à produire plus pour moins cher

grâce à ces effets d'agglomération. La concentration industrielle est donc positive et si elle est de retour c'est sûrement car les politiques ont cherché à éliminer le plus de doutes à travers le monde avec les pôles de compétitivité. En France depuis les années 80 ou des zones franches comme Yixi Wuhou en Chine. La concentration industrielle permet des gains de productivité.

La concentration industrielle, même très poussée, au point d'arriver au monopole n'est pas à craindre car le monopole peut-être en situation de recherche. Pour SCHUMPER, le monopole d'innovation ~~proteger~~ est une situation à rechercher puisqu'elle motive l'entreprise et surtout l'investissement à innover pour la réduction de monopole. C'est la seule situation à laquelle il est possible d'accéder si l'innovation est disruptive. La concentration industrielle s'assimile à une récompense pour le mérite de l'entreprise.

De même pour BAUMOL et sa théorie des marchés contestables, le monopole n'est pas en problème car tant que l'entreprise

sait qu'à tout moment une entreprise peut entrer sur son marché elle va se comporter comme une entreprise en concurrence. Il faut donc qu'il y ait une forte menace potentielle pour l'écueil du Public Choice (TULLOCK). Donc

la concentration industrielle ne conduisant pas au monopole n'est pas à craindre, de plus nombreux projets n'auraient pu être réalisés sans une situation de monopole. J. TIROLE (Economie du bien commun, 2016) a beaucoup travaillé sur l'économie des réseaux, c'est-à-dire les entreprises qui ne peuvent être qu'en monopole si elles espèrent en gains être rentable. C'est le cas pour les données de fer, le nucléaire. Ces entreprises font face à une asynchrone d'information puisque beaucoup d'investissements sont exigés pour une rentabilité ultérieure. Pourtant ce sont des biens au sens indisponible à la collectivité donc pour L. WALRAS le plus simple à faire est la nationalisation mais pour J. TIROLE il est possible qu'en jouant d'une situation de monopole, en fixant des prix éloignés de la concurrence, l'entreprise arrive à survivre. Pour J. ROBINSON, il est normal que l'entreprise fasse au début une discrimination par les prix, c'est-à-dire qu'elle vende relativement cher pour rembourser les investissements au préalable. Il faut bien sûr que cette situation cesse à terme. La concentration industrielle, lorsqu'il s'agit de mettre en place un monopole discriminant, est donc plutôt efficace. Pour E. COMBE devant sa conférence à SKEMA en Janvier 2019 "L'économie à l'heure de la disruption numérique" que même si ça peut choquer certains, une entreprise pourrait grâce aux données du BIG DATA

ajustée ses prix en fonction des données représentées au contraire de la demande. Il nous dit que cela pourrait permettre de faire payer moins cher pas tous les étudiants comme c'est le cas aujourd'hui, mais les étudiants avec le plus de difficultés financières. Donc le retour de la concentration industrielle n'est pas à envisager, c'est peut-être même une voie pour une différenciation des prix par le marché optimal.

Le retour de la concentration industrielle pourrait être le chemin de la réconciliation entre politique industrielle et concurrence au sein de l'Union Européenne. En effet, beaucoup dénoncent, notamment après le rachat de la fusion de Alstom et Siemens, que l'Union Européenne applique trop littéralement la constitution sans prendre en compte les réels enjeux économiques et que tout est basé sur la baisse des prix pour le consommateur, au prix de nombreux déléries. Cette thèse est renforcée empiriquement selon V. NGUYEN puisque l'UE, en agissant sur la baisse des prix a permis la Corée du Sud s'empara du marché des téléviseurs français durant les années 1970. Certes le prix des téléviseurs a été divisé par 10, mais à quel prix? Et surtout pour V. NGUYEN, les téléviseurs sud-coréens n'étaient pas meilleurs que les français, surtout les entreprises sud-coréennes recevaient des subventions et la Corée du Nord imposait des quotas d'importation, ce qui in fine a permis les entreprises hyper compétitives au niveau mondial les usines françaises et européennes ont donc fermé. Il serait donc bon selon LORENZI (Politique industrielle pour l'Europe) ne pas se faire avec une nouvelle fois en retournant fixe sur la baisse des prix tout en sacrifiant nos entreprises. Donc une concentration industrielle peut-être positive en créant des champions internationaux, capable de profiter des économies d'échelle, sans toutefois rentrer dans un "collaborisme high-tech" selon D. COHEN (Tribune au Monde, 2010, L'Europe est-elle en crise?).

Pour conclure, pour la théorie économique classique et néoclassique, l'absence de concentration industrielle est une allocation qui défavorise les principes de la concurrence, pourtant par le marché optimal. Donc le retour de la concentration industrielle serait forcément à envisager. Mais en s'intéressant aux bénéfices, empiriquement démontrés, de la concentration industrielle, il apparaît que son retour doit être à envisager.

Code épreuve : 270

Nombre de pages : 109

Session : 2020

Épreuve de : Eco, Socio et Histoire, ESCP Europe / SKEMA

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

ont souvent positif. Mais selon J. Stiglitz dans le Prin de l'égalité (chapitre 2 et 3) il faut rester sur ses gardes car ce retour profite avant tout aux entreprises qui "coûte les régulateurs" et aux "coûtes" qui bénéficient de subside exorbitant. De plus pour lui, les inégalités ne sont de nature car P-Etat fautive les mécanismes de marchés donc beaucoup sont ceux qui doivent garantir le retour de la coopération environnementale.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

A blank sheet of lined paper with horizontal ruling lines. A small box containing a diagonal slash is located in the bottom right corner.

